



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Lola CHIARAPPA
Tel : 03 27 53 75 75
Mail : marchés.publics@ville-maubeuge.fr
Maubeuge le 10/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260210-1031_2026-CC

SLOW

TRAVAUX:
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, RUE HAUTE A
MAUBEUGE

LOT N°4 COUVERTURE-ETANCHEITE

MODIFICATION 1

DECISION N° 1031 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2194-7 qui traite des modifications non-substantielles.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge,

Vu le marché de Travaux n° 2024_035_a_047 conclu entre la Ville de Maubeuge et Farasse Toiture BE pour Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge (lot n°4) notifié le 2 juillet 2024,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Considérant que la Modification 1 présentée à une incidence financière en plus-value sur le montant du marché,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'une telle modification peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la modification 1 ci-après :

La présente modification a pour objet l'ajout d'une prestation supplémentaire d'étanchéité de la toiture du parking sous jardin, non prévue au CCTP.

Cette prestation comprend :

- la mise en œuvre d'un système d'étanchéité,
- la pose d'une couche drainante et filtrante,
- la fourniture et la pose d'un relevé d'étanchéité, y compris enduit d'imprégnation,
- la fourniture et la pose de bandes de solin, y compris chevilles à frapper et joints élastomères,
- la fourniture et la pose d'une retombée d'étanchéité, y compris enduit d'imprégnation à froid.

La présente modification a un pourcentage de 3,46% avec un montant total HT de 9.252,44€ soit 11.102,93€ TTC.

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Notifiée à la société Farasse Toiture BE identifiée à l'article 1.

Arnaud DECAGNY



Maubeuge le 23.02.2026